

**Débat public sur le Plan national de gestion des matières et déchets radioactifs (PNGMDR)  
Réunion d'ouverture - Paris, 17 avril 2019**

**DISCOURS DE CHANTAL JOUANNO, PRÉSIDENTE DE LA CNDP**

Mesdames et Messieurs,

Je ne parlerai que très peu car le temps du débat public ne m'appartient pas, il vous appartient.

**Permettez-moi de commencer par répondre à une question : pourquoi la Commission nationale du débat public a choisi d'organiser ce débat ?**

Le 4 avril 2018, le Gouvernement nous a saisi parce que la loi le lui imposait. Nous aurions alors pu décider de laisser le Gouvernement organiser une concertation, et de simplement nommer un garant pour veiller aux principes de la participation.

Nous avons choisi d'organiser ce débat, avec toutes les exigences d'une autorité indépendante, parce que nous considérons que le public mérite les plus grandes garanties de son droit à l'information et à la participation.

Je crois que depuis le début de l'année, tout le monde a bien compris que nous étions une autorité indépendante. Mais j'ai quand même constaté qu'il est encore nécessaire de préciser qui nous sommes et quel est notre rôle.

Nous ne sommes pas une agence d'organisation de débats publics. Nous ne sommes pas, non plus, une commission chargée de « faire passer des projets » ou d'en mesurer l'acceptabilité. Nous sommes une **autorité indépendante** ; totalement indépendante du Gouvernement et de l'État ; une autorité dont la mission fondamentale est de veiller au respect d'un droit constitutionnel : le droit à l'information et à la participation du public.

Que vous soyez, député, président d'association ou « citoyen ordinaire », la constitution vous garantit le droit de participer à l'élaboration des projets, des plans ou des programmes qui ont un impact sur l'environnement.

Pourquoi la France a-t-elle inscrit ce droit dans sa Constitution et dans sa loi ? Parce qu'elle considère que la participation est un droit indissociable de la démocratie ; et parce qu'elle constate que les décisions éclairées sont toujours plus intelligentes.

La CNDP est donc garante d'un droit. Elle est comme un photographe, un photographe neutre, qui donne à voir les interrogations, les inquiétudes, les arguments que suscite ce plan national.

Je crois important d'insister sur ces points afin que les règles du débat soient claires dans l'esprit de tous.

**Je le répète le débat public n'est pas une consultation, ni une pédagogie de projet. C'est un droit.**

C'est un droit à la **transparence**. Nous veillons donc à ce que les informations qui serviront de base au débat soient complètes, qu'elles soient compréhensibles, qu'elles soient accessibles au plus grand nombre. Cette exigence de transparence s'impose en particulier au décideur, c'est-à-dire au Gouvernement, qui a l'obligation de dire à la fin du débat ce qu'il en retient. Ce qu'il n'en retient pas. Et pourquoi. Cette obligation est inscrite dans la loi.

Le droit à la participation est un **droit à l'égalité**. Comme dans la démocratie, chaque parole, chaque argument a le même poids. Nous garantissons que toutes les paroles, même les plus timides, même les plus isolées, même les plus controversées ou contestataires, soient fidèlement retranscrites et portées à la connaissance du décideur.

Chaque parole compte sauf la nôtre. Nous ne sommes pas les juges du bien-fondé ou de l'acceptabilité de ce plan. Nous ne prendrons parti sur aucun aspect de ce plan. Quelle que soit votre position – partisan ou opposant – vous devez avoir une totale confiance dans **notre neutralité**.

### **Deuxième question à laquelle je me dois de répondre : à quoi sert le débat public ?**

Il sert à « éclairer le décideur », ni plus, ni moins. En France, on peut sans doute le regretter, la participation, le débat public, n'est pas la co-décision. Elle ne remet pas en question l'organisation des pouvoirs. Elle ne se limite pas, non plus, à une simple consultation du public. Le débat public est l'occasion de confronter des arguments. L'occasion pour chacun d'explicitier ses positions. **C'est le principe d'argumentation**. Ce travail a été remarquablement engagé dans le cadre de la clarification des controverses.

En tant qu'autorité indépendante garante d'un droit précieux, conquis difficilement et menacé constamment, nous sommes et nous serons intransigeants sur les principes que je viens d'exposer : indépendance, transparence, neutralité, égalité de traitement et argumentation.

Nous avons tous pleinement conscience de l'immense sensibilité de ce débat public. Ce débat public sera inévitablement l'héritier d'une conflictualité qui lui pré-existe. Une conflictualité inhérente au sujet. Une conflictualité héritière des choix passés. Une conflictualité résultat de décisions qui ont été jugées par certaines parties prenantes en inadéquation avec la parole du public. Une conflictualité exacerbée par la conjoncture de défiance à l'égard des institutions. Nous ne voulons pas minimiser cette conflictualité. Nous la respectons, comme nous respectons les arguments de toutes les parties prenantes. La seule limite au débat public est la violence.

Il est fondamental que les décideurs et les politiques respectent ce temps de débat qui appartient au public. Il est fondamental qu'ils s'abstiennent d'annonces qui pourraient interférer avec ce débat et en détruire ainsi les fondements.

Les acteurs qui sont ici, eux, ont pris leur responsabilité. Je veux les remercier tout particulièrement pour leur engagement, leurs efforts, dans la construction de ce débat sur un sujet si grave.

**Je veux pour terminer remercier la Commission particulière.** Sa Présidente en présentera les membres mais logiquement elle ne se présentera pas elle-même. Isabelle Harel-Dutirou est une très grande travailleuse qui ne compte pas son temps. C'est une femme courageuse. Mais sa qualité la plus précieuse est sans doute son caractère intransigeant dès lors que serait remis en question son intégrité et surtout son indépendance. Voilà une très, très belle qualité pour la CNDP.

Maintenant, la parole est à vous. Ce débat n'est pas le nôtre. Il est le vôtre, il vous appartient pleinement. Nous en sommes les garants.